

ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MARS 2015

La séance débute à 18h35.

Sont présents pour l'association :

Mme Christine HESS, Mme Marianne DELALOYE et Mr Jean Claude HESS pour le comité.

Mme Fern TESTUZ, Mme Aferdita MURSELAJ, Mme Stefica MIKULIC, Mme Marianne GALSTER, Mme Véronique ROUSSEAU, Mme Corinne AEBISCHER, Mme Christiane LORAND, Mme Amal ELBERDEY, Mr. Gilles – Olivier BRON.

Sont excusés pour l'association :

Mme Danielle MERLE, Mme Tiziana DONATELLI, Mme Sonia TEUCHER, Mme Dolly HAURI.

Sont présents en qualité de partenaires :

Mme Maria BENEDET, *coordinatrice de l'équipe d'animation parascolaire pour l'école des Avanchets Jura (GIAP)*, Mme Josette MONNIER (Présidente) et Mme Mary-France CASTO (employée) *pour la ludothèque du Lignon*, Mme Nicole MORA, Responsable, *pour la ludothèque de Châtelaine*, Mr Guillermo MONTANO, *Coordinateur, pour la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontre (FCLR)*.

Est présent en qualité de représentants de la Ville de Vernier :

Mr Xavier CHILLIER, Secrétaire du Bureau du Conseil Municipal,

Mr Thierry APOTHELOZ, Maire de la Ville de Vernier est excusé.

Sont présents en qualité de représentants des Services Communaux de Vernier :

Mme Stéphanie PEDAT, Déléguée à la Jeunesse au Service de la Cohésion Sociale et son collègue Mr Serge KOLLER, travailleur social.

Pierre Bleiker souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie les représentants des partenaires et des officiels. Il cite les noms des personnes excusées pour cette assemblée.

1. Accueil

Mme Delaloye enchaîne sur un mot d'accueil en présentant brièvement les besoins principaux de la ludothèque et ses récents acquis. Elle souligne l'engagement depuis le mois de novembre 2014 d'un responsable à 50% en la personne de M Bleiker. Elle présente aussi les besoins en personnel de la ludothèque notamment le besoin de sang neuf au sein du comité.

2. Approbation du PV de l'assemblée générale 2014.

Mme Hess propose que nous approuvions le PV sans passer par sa lecture intégrale vu que tout le monde l'a reçu dans la convocation. Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents. Dans la foulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport d'activité, rapport des comptes et rapport des vérificateurs des comptes

- Rapport d'activité (le rapport complet est à disposition à la ludothèque)

Mme [Hess](#) lit le rapport d'activité et présente les principaux chiffres ainsi que les diverses réalisations de l'association durant l'année.

Mme [Monnier](#) demande combien il y a d'heures d'ouverture par semaine pour combien de personnes. Mme [Delaloye](#) répond que la ludothèque ouvrait 6 heures par semaine pour 6 personnes engagées.

- Rapport des comptes

Toutes les personnes présentes reçoivent le rapport des comptes et M. Hess en explique les grandes lignes.

Mme [Pédât](#) demande pour quelle raison il y a une augmentation des charges informatiques.

Jean Claude [Hess](#) et Pierre [Bleiker](#) répondent que nous avons dû acheter un programme de gestion de la comptabilité et nous avons aussi mis à jours notre programme de gestion de la ludothèque.

Mme [Lorand](#) demande pourquoi il y a une augmentation des charges au poste Assurances.

Mme [Delaloye](#) répond que nous avons eu des soucis avec les assurances. Ces dernière avaient oublié de nous compter une facture en 2013 qui a été rattrapée sur l'exercice 2014.

Mme [Lorand](#) interroge le comité au sujet de l'augmentation du nombre d'abonnements durant les derniers mois.

M. [Bleiker](#) répond que cette augmentation n'est pas explicable pour le moment, il faut attendre de voir si l'élargissement des horaires d'ouverture a provoqué cette augmentation. Des éléments de réponse apparaîtront lors de la prochaine AG.

Mme [Monnier](#) demande pourquoi notre rapport évoque 42 nouvelles familles mais que cette augmentation de se traduit pas financièrement.

Mme [Delaloye](#) explique qu'il s'agit de 42 nouvelles famille inscrite à la ludothèque mais que nous proposons deux possibilités pour le prêt : Les familles ont le choix entre payer un abonnement de 30 CHF par année ou de payer 2 CHF par jeu emprunté sans abonnement.

- Rapport des vérificatrices des comptes

Les vérificatrices des comptes lisent leur rapport (ce dernier est disponible à la ludothèque). Elles n'ont constaté aucune irrégularité.

4. Approbation des rapports

Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

5. Élection des vérificateurs des comptes

Le comité propose d'échanger les deux prochains points de l'ordre du jour afin de passer directement à l'élection des vérificateur des comptes. Cette proposition est acceptée par l'AG.

Mme Christiane [Lorand](#) et M. Gilles Olivier [Bron](#) se présentent pour ces postes.

Ils sont élu à l'unanimité.

6. Présentation et approbation des nouveaux statuts.

M. [Bleiker](#) fait une présentation des principaux changements de ces nouveaux statuts :

«- Généralités

Les articles ont été réorganisés afin d'en améliorer la cohérence. Ils ont été adaptés au Code Civil Suisse actuel et aux besoins de l'association.

- Nom / buts / Siège

Ces articles ont été regroupé en un seul. Le nom de l'association est passé « d'Avanchet Parc » à « des Avanchets ».

- Buts

L'association poursuit ses but à l'attention de tout le monde et plus seulement de ses seuls membres.

- Membres

Dans les anciens statuts seul les habitants des Avanchets pouvaient être membre de l'association. Nous avons supprimé cette restriction et avons ajouté la possibilité d'accueillir des personnes morales.

Il existait la notion de membres actifs ou passifs. Cette dernière a été supprimée.

Nous avons actualisé la possibilité d'accueillir de nouveaux membres ou d'en exclure.

- AG

Les compétences de l'AG ont été actualisées. A nouveau, abandon du rôle des membres actifs ou passifs. Ajout du rôle du personnel de l'association lors de l'AG.

Dans les anciens statuts, les propositions individuelles devaient être transmises au comité avant l'AG et il était impossible de se prononcer sur des points hors de l'ordre du jour. Nous avons simplifié ces procédures en permettant de proposer des points durant l'AG et de voter sur ces points.

Au vu des nouvelles technologies de communication, les modifications des statuts ne doivent plus figurer « in extenso » dans la convocation à l'AG.

- Comité

Afin de protéger le travail du comité, nous avons supprimé la possibilité pour des membres non élu de participer à ses séances. De même, l'association ne compte plus de groupe de travail donc leur participation au comité a été supprimée.

Le comité n'a plus la compétence de se prononcer sur l'admission et l'exclusion des nouveaux membres. En effet, cette compétence appartient à l'AG selon les dispositions légales.

Nous avons aussi redéfini le rôle et l'organisation du comité.

- *Vérificateurs des comptes et personnel de l'association*

Deux articles ont été ajoutés pour définir les rôles de ces deux catégories d'intervenants. »

Mme [Monnier](#) demande pourquoi on met un article concernant le personnel vu que son engagement dépend de la FAS'e.

Mme [Pédât](#) répond que le comité participe à ce recrutement. Il en est un acteur essentiel. De plus, la Ville de Vernier participe aussi.

Elle demande aussi que le siège soit sur Vernier.

M. [Chillier](#) précise que le siège doit correspondre à un for juridique et que Vernier ne possède pas de tribunal.

La décision est prise de modifier cet article comme suit : « Le siège de l'association se situe dans le canton de Genève sur le territoire de la Ville de Vernier. ». De plus, nous devons changer « commune » par « Ville » de Vernier sur tout le document.

Mme [Pédât](#) note aussi une incohérence au niveau de l'admission des nouveaux membres. En effet, cette compétence appartient à l'AG mais les membres peuvent se présenter en tout temps. Du coup, il y a un statut d'attente d'admission formelle par l'AG qui n'est pas très clair dans les statuts : Une personne qui s'inscrit à l'association en mai doit attendre presque 1 année pour être admise formellement. Par contre, durant ce temps elle peut profiter des avantages dus aux membres et est tenue de payer sa cotisation.

Plusieurs personnes interviennent à ce sujet notamment M. [Montano](#), Mme [Monnier](#), Mme [Galstner](#). Ce débat ne nous a pas permis de trouver une solution à ce sujet, nous avons donc décidé de laisser ces articles tels quels jusqu'à l'AG 2016 afin de nous renseigner sur cette thématique durant l'année.

Au final, les statuts sont approuvés à l'unanimité sous réserve des diverses modifications demandées ci-dessus.

7. Démission et élection des membres du comité

Après une brève présentation des membres actuels du comité, ces derniers annoncent leur intention de se représenter pour une dernière année.

Mme [Elberdey](#), membre comité APECA (parents d'élèves des écoles des Avanchets) annonce sa candidature. Mme [Aebischer](#), membre comité MQAV se porte également candidate.

Tous sont élus à l'unanimité. Le comité se compose donc de :

Mme Delaloye Marianne, Mme Hess Christine, M. Hess Jean-Claude, Mme Lahlou Amal et Mme Aebischer Corinne.

8. Présentation des projets pour l'année 2015

Pierre [Bleiker](#) fait une présentation des projets pour l'année à venir.

A court terme :

- Obtenir une cave.
- Réorganiser les espaces dans la ludothèque.
- Trouver de nouveaux membres pour le comité.
- Ré inventorier les jeux.

A moyen terme :

- Élaboration d'un programme d'animations.
- Développer les partenariats sur le quartier.
- Accueillir les EVE et les EMS.
- Participer à la mise en place d'un réseau des Ludothèque Verniolannes.
- Accueillir des stagiaires.

A long terme :

- Construction d'une mezzanine.
- Créer des animations communes aux ludothèque de la Ville.
- Acquérir un équipement mobile pour les animations extérieures.

9. Divers

Mme [Aebischer](#) nous transmet un mot de la MQAV et nous remercie pour notre collaboration.

Mme [Pédat](#) transmet les félicitations de la Délégation à la Jeunesse pour le ténacité des membres du comité et leur implication.

M [Chillier](#) nous transmet les félicitations du Conseil Municipal pour l'importance du rôle que la ludothèque joue dans la vie du quartier.

La réunion est close à 19h50.

PV par Pierre Bleiker